



Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE KINTZHEIM – 67600

Procès-Verbal de la délibération du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2015 – 20 h – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 23 juin 2015
Membres en fonction : 19
Membres présents : 17
Sous la présidence de : M. Francis WEYH – Maire

Membres présents : MM. et Mmes Francis WEYH, Eddy BROXER, Maurice SUTTERLITTI, Jean-Claude HERRMANN, Anny SCHREIBER, Michèle KRUMB, Béatrice JEANJACQUOT, Éliane KLEIN, Christian DANTZ, Chantal BLUMBERGER, Thierry DECK, Eddy SPORER, Delphine KOEPF, Roger WERRA, Christian SCHLEIFER, Fabienne OBERLE, Nathalie SCHULTZ.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabien ADONETH, qui a donné procuration à Mme Béatrice JEANJACQUOT
Mme Isabelle RENTZ-LE MERLE, qui a donné procuration à M. le Maire

Le Maire adresse ses salutations cordiales aux Élus ; aux Concitoyens présents dans la Salle ainsi qu'à Madame Aline TOUSSAINT, Architecte-Urbaniste du PLU.

En introduction à la séance, M. le Maire présente au Conseil Municipal Mme Aline TOUSSAINT, Architecte-Urbaniste, qui mène les travaux du PLU sous la direction du SDAUH et de la Commune. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal d'avancer le point n° « 3.a) URBANISME – Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du projet de révision du PLU » au point n°2. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'inversion de ce point.

La séance du soir est placée sous le choc de la disparition brutale du 1^{er} Adjoint de la mandature 2008-2014, M. Bernard RUHLMANN, homme cultivé, passionné, rythmé à son rythme, intéressé par l'histoire en général et qui débordait de projets tels les travaux en cours sur les caves à bières devant alimenter le Kintzheim'infos. Nous garderons sa mémoire. Nous étions présents lors de ses funérailles et avons entouré d'affection son épouse Christine, sa fille Pascale et son fils Laurent. Un hommage lui sera rendu dans le Kintzheim'infos n°14 en cours d'élaboration. Le Conseil Municipal se lève et respecte une minute de silence en son honneur.

Le Conseil Municipal a été préparé lors de réunions diverses : réunions du Comité de pilotage PLU et réunion des personnes publiques associées du lundi 29/06/2015, des Commissions regroupées, notamment celle sur le thème des Brigades vertes et de la mutualisation intercommunale.

1. APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2015 ET NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu les articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, Delphine KOEPF est désignée secrétaire de séance et Valérie MAILLET-STEINMANN, secrétaire administrative.

Cette dernière donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 mai 2015 qui est adopté à l'unanimité après la prise en compte de la remarque de MM Roger WERRA et Christian SCHLEIFER qui souhaitent qu'au point n° 6. DIVERS, dernier alinéa, il soit rajouté :

« Nous pensons qu'il est anormal et dangereux pour le bon déroulement d'une démocratie de rencontrer un architecte pour nous présenter de manière très détaillée son projet de réhabilitation du presbytère alors que l'on ne connaissait pas encore les réponses des différents architectes. Cela sème une grande confusion sur l'octroi final du marché ».

2. URBANISME

a) Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du projet de révision du PLU

Vu la délibération relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols en vu de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme du 23 septembre 2013,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L123-9,

Vu les études réalisées dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vu de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et notamment le projet de PADD,

Avant de présenter les enjeux et les orientations générales du PADD, M. le Maire souhaite donner quelques éléments de repères. La problématique est de s'interroger sur le Village que nous souhaitons construire pour les 15 prochaines années.

Depuis le POS de 2001 jusqu'à nos jours, la maîtrise de l'urbanisme s'est faite de façon cohérente comme en témoigne l'ouverture à la construction de toutes les zones NA. Certes, quelques faiblesses sont encore à recenser, tels les problèmes de qualité de l'eau, de l'air, des risques naturels, tout doit être pris en compte dans l'élaboration du futur document d'urbanisme puisque les évolutions urbanistiques ont été réalisées dans la modernité, le Village doit préserver une certaine authenticité rurale, d'où l'intérêt de protéger les terres et de maintenir les zones UJ. L'idée est de faire évoluer le Village plus modérément avec un objectif de 1700 habitants à l'horizon 2030 sachant qu'environ 60 terrains sont disponibles à la construction et une trentaine de logements vacants.

Les Personnes Publiques Associées (PPA) réunies le 29 juin 2015 ont salué les efforts de la Commune tant dans le constructif varié et ceux réalisés en faveur de la Nature, du vignoble et de la forêt.

M. le Maire rappelle que les premiers objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du POS en PLU reposent sur 3 axes thématiques et 6 objectifs, eux-mêmes décomposés en 15 orientations.

Axe 1 Renforcer l'attractivité en s'appuyant sur les qualités de l'environnement local

Objectif 1 : S'engager pour maintenir et développer la vie locale

1.1 Développer les équipements et les services

1.2 Valoriser les qualités patrimoniales et paysagères, image de marque pour l'activité touristique

Objectif 2 : Assurer la pérennité et le développement des activités économiques locales

- 2.1 Pérenniser les activités agricoles, viticoles et forestières
- 2.2 Conforter l'activité touristique, industrielle, de commerce et de services

Axe 2 **Permettre un développement mesuré en préservant la cadre de vie et en protégeant les espaces sensibles**

- Objectif 3 : Accueillir le développement futur dans le respect des préservations urbaines et paysagères
- 3.1 Densifier le tissu urbain existant et limiter les espaces d'extension
 - 3.2 Diversifier l'offre d'habitation dans le respect des formes urbaines et afin de favoriser la mixité urbaine et sociale
 - 3.3 Maintenir des jardins et des espaces verts urbains
 - 3.4 Conforter la nature en ville et le développement des franges urbaines végétales
- Objectif 4 : Protéger les richesses du patrimoine naturel et paysager
- 4.1 Préserver la trame écologique du territoire communal
 - 4.2 Préserver l'agriculture et la viticulture, identités paysagères de Kintzheim
 - 4.3 Valoriser l'identité urbaine et les éléments historiques sous l'axe du développement urbain durable

Axe 3 **Assurer la sécurité et la protection des biens et de la santé**

- Objectif 5 : Garantir la préservation des ressources pour répondre aux besoins des habitants et des générations futures
- 5.1 Améliorer et préserver la ressource en eau
 - 5.2 Maîtriser les dépenses et besoins en énergie
- Objectif 6 : Gérer les risques et limiter les nuisances
- 6.1 Prendre en compte les aléas naturels
 - 6.2 Maîtriser les expositions sonores, olfactives, les expositions aux polluants et limiter les risques technologiques

Mme Aline TOUSSAINT détaille auprès du Conseil Municipal l'ensemble des orientations et des objectifs qui seront ensuite déclinés dans le règlement et le zonage.

- M. Roger WERRA s'interroge sur le sens de l'appellation « espaces sensibles » (Axe 2 : Permettre un développement mesuré en préservant la cadre de vie et en protégeant les espaces sensibles).
Mme Aline TOUSSAINT lui répond qu'il s'agit d'espaces qui présentent une sensibilité particulière face à différents phénomènes et qui doivent par conséquent bénéficier d'une attention toute particulière. Citant par exemple le Hattenberg ou la forêt communale dans laquelle les activités qui s'y déroulent doivent être en parfaite harmonie avec sa gestion.
- Mme Fabienne OBERLE s'interroge sur le bien fondé de l'orientation (Axe 1 - Objectif 2 - 2.2 : Conforter l'activité touristique, industrielle, de commerce et de services) qui stipule qu'il faut « conforter l'activité commerciale et de services de proximité sur les deux axes principaux de la Commune (Rue de la Liberté et Rue du Général de Gaulle). En effet, conforter l'activité sur la Rue du Général de Gaulle risque de poser problème en termes de stationnement, à moins que des alternatives puissent être proposées dans la Rue de la Liberté où il est déjà malaisé de stationner à l'heure actuelle.
- Mme Fabienne OBERLE fait remarquer que la rédaction actuelle du PADD conforte l'existant mais paraît restrictif quant à l'accueil de nouvelles entreprises. Il conviendrait d'engager à nouveau une réflexion sur la sollicitation du groupe HERBRICH. En effet, ce

dernier a notifié à la Commune en avril dernier son souhait d'acquérir des terrains d'une superficie d'environ 3ha qui bordent la société. Ayant épuisé l'intégralité de leur réserve foncière vers le Nord, une possibilité d'extension vers le Sud et la Commune de Kintzheim est la seule qui puisse permettre à la société de mettre en œuvre sa politique de développement et de croissance de son activité logistique. Des discussions s'engagent sur une nécessaire intégration paysagère des bâtiments du site le moment venu et des travaux de mise à niveau qui s'imposent. L'accueil de ce groupe peut également avoir des retombées économiques certaines pour la Commune. Ne serait-ce pas l'occasion d'aménager une zone complémentaire pour l'implantation d'entreprises locales qui cherchent à se développer et peuvent être séduites par des propositions extérieures ? Il faut toutefois être vigilant à ne pas engendrer de conflits de compétences, la compétence économique étant détenue à l'heure actuelle par la Communauté de Communes de Sélestat.

- M. Roger WERRA fait remarquer qu'il ne voit rien dans le document concernant l'évolution du transport dans les deux prochaines années. M. le Maire lui répond qu'il y a un projet au niveau intercommunal de mise en œuvre d'un TAD régulier entre Baldenheim et Mussig (expérimentation du 1^{er} septembre 2015 à fin février 2016). M. Roger WERRA estime que, dans l'optique où le TIS devait être mis en œuvre à Kintzheim, il faut d'ores et déjà prévoir des itinéraires à cet effet. Au niveau du giratoire du cimetière, un espace pourrait être aménagé pour constituer une zone de retournement. Le Maire précise qu'une plate-forme de covoiturage entre les établissements WILLMANN et KLEIN est également à l'étude.

b) Révision n°3 du POS avec transformation en PLU et élaboration d'un règlement local de publicité - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Suite aux évolutions législatives n'imposant plus la réalisation concomitante d'un Règlement Local de Publicité avec la révision du POS et sa transformation en PLU et au vu du diagnostic relatif aux enseignes et préenseignes sur la Commune et de la réglementation nationale encadrant les dispositifs publicitaires, il a été décidé de ne pas poursuivre la procédure d'élaboration du RLP et d'arrêter les prestations prévues au marché à la fin du diagnostic.

Cette décision entraîne une réduction des prestations prévues par le mandataire Ici&Là pour la phase 2 « de la traduction du PADD au PLU arrêté ».

Le montant initial prévu au marché pour la rémunération de la phase 2 est réduit d'un montant de 2000 €HT et passe de 8390 €HT à 6390 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 avec le groupement de Bureaux d'études Ici&Là et Biotopie d'un montant de -2000 € TTC,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte et toutes les pièces y relatives.

3. FINANCES

a) Convention de reversement du fonds d'amorçage dans le cadre des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) - Autorisation de signature

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'ensemble des Maires du territoire de la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) a décidé de mener une réflexion commune. Un premier axe de réflexion a porté sur l'organisation du temps scolaire, pour aboutir à un nouveau cadre horaire, uniforme sur le territoire et appliqué depuis la rentrée scolaire de septembre 2014.

Un second axe de réflexion se poursuit actuellement et porte sur la réalisation d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) et la mise en œuvre des TAP ou NAP (Temps d'Activités Périscolaires ou Nouvelles Activités Périscolaires). La compétence Périscolaire relevant de la CCS, il revient par conséquent à cette dernière de mettre en œuvre les TAP/NAP et de porter le PEDT au niveau intercommunal.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de Sélestat s'est prononcé le 16 février 2015 en faveur du principe de reversement par chaque Commune membre du fonds d'amorçage perçu.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le reversement du fonds d'amorçage perçu par la Commune de Kintzheim, soit 7 700 €,

D'AUTORISER le Maire à signer la Convention de reversement du fonds d'amorçage ainsi que tout acte afférant.

L'organisation à hauteur de la Communauté de Communes de Sélestat, donc des douze Communes, démontre que, loin du terrain, les problématiques sont abordées différemment et avec un résultat loin des attentes concrètes.

Mme Anny SCHREIBER rappelle que les associations locales ont été contactées pour intervenir sur le propre territoire mais qu'il n'y a eu peu de retour, d'autant que les horaires des bénévoles du monde associatif ne sont pas ceux de l'éducation nationale. Actuellement, la seule action menée sur la Commune est une intervention de la Maison de la Nature de Muttersholtz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le reversement du fonds d'amorçage perçu par la Commune de Kintzheim, soit 7 700 €,
- **AUTORISE M.** le Maire à signer la convention de reversement du fonds d'amorçage ainsi que tout acte afférant.

b) Vote de crédits supplémentaires

Le vote des crédits supplémentaires de la séance concernent des opérations d'ordre patrimoniales, lesquelles sont essentiellement destinées à décrire l'entrée ou la sortie d'éléments patrimoniaux dans le bilan. Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaires, c'est-à-dire nécessitant une inscription au budget et l'émission de mandats ou de titres, sans impacts sur le résultat.

1. Acte de vente par la Commune à M. et Mme Hubert MARBACH.

Acte du 09.04.2015 - parcelle section 7 n°317/56 de 3a65.

Délibération du 05.12.2014.

Intégration du terrain dans l'inventaire :

- Mandat 2111.041 = 83 950 €
- Titre 1021.041 = 83 950 €

Soit un vote de crédits supplémentaires de 84 000 € en dépenses 2111.041 et un vote de crédits supplémentaires de 84 000 € en recettes 1021.041.

2. Acte de vente par la Commune à Mme Denise SIGRIST.

Acte du 28.08.2014 - parcelles section 23 n°375/135 de 0a17 et n°380/135 de 0a01.

Délibération du 17.12.2013.

Intégration du terrain dans l'inventaire :

- Mandat 2111.041 = 432,99 €
- Titre 1021.041 = 432,99 €

Soit un vote de crédits supplémentaires de 433 € en dépenses 2111.041 et un vote de crédits supplémentaires de 433 € en recettes 1021.041.

3. Acte de vente par la Commune à Mme Sabine KOFFEL.

Acte du 28.08.2014 - parcelle section 4 n°432/14 de 0a11.

Délibération du 20.06.2014.

Intégration du terrain dans l'inventaire :

- Mandat 2111.041 = 1 100 €
- Titre 1021.041 = 1 100 €

Soit un vote de crédits supplémentaires de 1 100 € en dépenses 2111.041 et un vote de crédits supplémentaires de 1 100 € en recettes 1021.041.

4. Acte de vente par la Commune à Mme Denise SIGRIST.

Acte du 15.12.2014 - parcelle section 4 n°436/009 de 0a15.

Délibération du 20.06.2014.

Intégration du terrain dans l'inventaire :

- Mandat 2111.041 = 1 500 €
- Titre 1021.041 = 1 500 €

Soit un vote de crédits supplémentaires de 1 500 € en dépenses 2111.041 et un vote de crédits supplémentaires de 1 500 € en recettes 1021.041.

5. Acte d'échange entre la Commune à M. Christophe ICHTER.

Acte du 15.12.2014 - parcelles échangées par la commune :

- section 4 n°405 de 0a22
- section 7 n°324 de 0a05
- et section 7 n°344/56 de 0a06

soit 0a33 en totalité.

Délibération du 20.06.2014.

Intégration du terrain dans l'inventaire :

- Mandat 2111.041 = 4 800 €
- Titre 1021.041 = 4 800 €

Soit un vote de crédits supplémentaires de 4 800 € en dépenses 2111.041 et un vote de crédits supplémentaires de 4 800 € en recettes 1021.041.

Soit 91 833 € à arrondir à 92 000 € à prévoir au 2111.041 en dépenses et au 1021.041 en recettes.

c) Conditions d'attribution des coupes au nom de la Commune

Chaque année, la Commune achète un lot ou des lots de coupes destinées à la remise de divers prix.

Le montant de la prévision budgétaire correspondante oscille entre 100 et 200 euros.

Sur demande de la Trésorerie, il doit être précisé la destination des coupes achetées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RAPPELLE** que les coupes sont destinées à la remise de prix à des associations tels que le Club d'échecs, aux jeunes ayant participé à la Saint Urbain et à diverses manifestations sportives et scolaires (la remise des prix dans le cadre des mercredis de l'UNSS en est un exemple).

4. INTERCOMMUNALITE

Le rapport relatif aux mutualisations de services au sein de la Communauté de Communes de Sélestat a été présenté au Conseil de Communauté le 30 mars 2015. Conformément aux dispositions de l'article L5211-39-1-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est communiqué pour avis à chacun des Conseils Municipaux des Communes membres. Le rapport est un outil de planification qui guide les élus sur la voie de la mutualisation tout au long du mandat.

Le rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services qui prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des

Communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. Le contenu de ce schéma est au libre choix de chaque Communauté de Communes, cependant il doit permettre :

- de faire un état des lieux de l'existant,
- de fixer des objectifs concernant la mutualisation des services et d'établir un projet de territoire,
- de piloter et d'assurer le suivi des mutualisations de services : mise en place d'un comité de pilotage qui regroupe des représentants des élus et des agents des Communes (Châtenois et Sélestat) ainsi que de la Communauté de Communes de Sélestat depuis l'automne 2014,
- de réaliser un audit sur les compétences des agents et d'établir les conséquences de la mise en œuvre du schéma sur les personnels et les dépenses de fonctionnement (8 communes sur 13 ont répondu au recensement sur les ressources humaines).

La mutualisation des services se caractérise donc par le partage et la mise en commun des services et des personnels entre un EPCI et ses Communes membres. Une première étape a été franchie puisque le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Sélestat sera également DGS de la Ville de Sélestat à compter de septembre 2015.

Un séminaire à l'attention des élus de la Communauté de Communes de Sélestat a été organisé le 14 mars 2015.

Au niveau intercommunal, la Commune est d'ores et déjà impliquée dans un groupement de commandes pour les fournitures de bureau et de papier. Un groupement de commandes pour l'achat d'électricité est à l'étude.

Le Maire cite d'autres exemples de mutualisation fonctionnelle à une échelle autre qu'intercommunale, par exemple, la convention avec le Conseil Départemental pour l'entretien de l'aire de repos sur la RD159 près de l'A35, le regroupement pédagogique intercommunal avec Orschwiller, le fonctionnement de l'école de musique en commun avec la Commune d'Orschwiller, l'entretien du dessableur Steinbach avec Orschwiller...

- M. Roger WERRA estime que les dépenses induites par la mutualisation le seront au détriment des petites Communes alors que les grandes Collectivités en tireront des bénéfices. Il cite le cas de la rémunération du nouveau DGS qui risque de profiter davantage à la Ville de Sélestat plutôt qu'à la Communauté de Communes de Sélestat.
- M. Thierry DECK rappelle que l'adhésion volontaire aujourd'hui deviendra probablement obligatoire à l'avenir et la rationalisation des moyens s'imposera à toutes les Collectivités. La mutualisation doit réduire les doublons voire les supprimer (attention aux compétences déléguées à l'agence technique d'ingénierie publique). Son but est de réaliser des économies par mutualisation des achats et en renforcement de l'efficacité des services au sein des intercommunalités ou des coopérations avec d'autres territoires.
- Les élus déplorent l'absence d'indicateur quant à l'impact financier de la mesure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au rapport de mutualisation des services au sein de la Communauté de Communes de Sélestat sous réserve que l'identité de chaque Commune membre soit préservée. Rien ne doit être dicté contre la volonté d'une Commune.

5. ENVIRONNEMENT

○ Installation de bornes électriques

Le développement à grande échelle de véhicules électriques en France suppose que les infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. C'est ce qui a conduit les pouvoirs publics à mettre en place un dispositif d'aide aux Collectivités susceptibles de déployer des infrastructures de recharge. Ce dispositif opéré par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et intitulé « Dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques ». Il a déjà permis de financer une quinzaine de projets représentant plus de 5000 points de recharge.

La subvention allouée dépend du nombre de points de charge déployés, avec un plafond d'aide de 3000 € par point de recharge pour les infrastructures permettant la recharge accélérée jusqu'à 22 KVA.

Dans le cadre de ces projets, l'Association ADIREM et ADAC accompagne les Collectivités via une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont la première phase consiste à recueillir et analyser les besoins précis de la Collectivité en matière de recharge de véhicules électriques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONSTATE** que le site de Kintzheim a été pressenti comme site touristique majeur pour l'implantation des bornes électriques,
 - **EMET** le souhait d'installer des bornes de rechargement sur le territoire de la Commune, dont les emplacements restent à définir, trois lieux étant ciblés l'OTI/Batteuse, Cigoland, la Montagne des singes.
 - **REGRETTE** que ce type d'infrastructure n'ait pas été étendu aux vélos électriques.
- Installations classées pour la protection de l'environnement :
Demande d'autorisation présentée par la Société Transports Klein - Enquête publique
M. Jean-Claude HERRMANN présente au Conseil Municipal la demande présentée par la Société Transports Klein en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement exerçant une activité de station de lavage de citernes sur remorques routières sur le Territoire de la Commune de Sélestat, zone industrielle.

La demande concerne la mise à jour et la régularisation du dossier de demande d'autorisation d'exploiter le site de la société du fait de la croissance de son activité et de son souhait d'adopter l'arrêté préfectoral à la demande de ses clients.

L'enquête publique se tiendra du 15 juin 2015 au 10 août 2015 inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société Transports Klein,
- **RAPPELLE** qu'une vigilance particulière doit être apportée pour la non contamination du puits de captage de Kintzheim existant dans le secteur proche.

6. DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2014.

MARCHES ET ACCORDS-CADRES (04)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Décision municipale en date du 16 juin 2015 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et à l'extension de la Maison de la Jeunesse et des Sports. Le marché est confié au Cabinet ROUBY HEMMERLE - 14 rue des Poules - 67000 STRASBOURG pour un montant de 124 850 € HT.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 500 000 €

M. le Maire informe le Conseil que deux (2) déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées respectivement par :

- l'Étude de Maîtres NUSS-MOREAU (10) et
- Maître ZOBLER (11)

et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

N° d'ordre	Situation du bien	Réf. Cadastre	Contenance	Nature	Observations
10	Rue Charlemagne	Section : 11 Parcelle : 672/131	532 m ²	Non bâti	Maître MOREAU (Châtenois)
11	1 Chemin Vieux	Section : 07 Parcelle : 50	253 m ²	Bâti	Maître ZOBLER (Ribeauvillé)

7. DIVERS

- Un Conseil d'école exceptionnel se tiendra le jeudi 02 juillet 2015 avec à l'ordre du jour un point concernant la motion pour les subventions des classes vertes et un second concernant des informations pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseiller Délégué, Christian DANTZ, informe le Conseil de la décision du Conseil Départemental du Bas-Rhin de supprimer totalement et définitivement l'aide départementale aux classes transplantées (classes de découverte). Cette suppression s'appliquerait pour les séjours des classes de primaire dès le 1^{er} janvier 2016, les séjours des collégiens continuent à être subventionnés. Cette aide relève certes de la clause de compétence générale du département mais, effective depuis de nombreuses années, sa suppression brutale risque de fragiliser l'ensemble du secteur au moment même où les

directives nationales privilégient justement l'éducation à la citoyenneté, le développement durable et le vivre ensemble.

Le Ministère de la jeunesse et des sports vient ainsi de lancer une campagne de promotion des colonies de vacances. Les centres d'accueil ne peuvent survivre en ne fonctionnant que 2 mois par ans. En diminuant l'aide aux classes de découverte on menace les centres d'accueil et donc l'avenir des colonies de vacances.

Par ailleurs, suite aux événements de janvier contre Charlie Hebdo, la Ministre de l'Éducation nationale, le Recteur d'académie et la Direction académique des Services de l'Éducation nationale (DASEM) avaient invité les enseignants à développer des projets d'éducation à la citoyenneté, à la laïcité et au vivre ensemble. Les classes transplantées, en favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité durant plusieurs jours sont le meilleur moyen pour développer le vivre ensemble.

De plus, l'éducation à l'environnement et au développement durable a maintenant sa place dans les programmes scolaires de la maternelle au lycée. Les classes vertes sont le moyen le plus efficace pour ancrer la conscience environnementale des élèves aux côtés d'animateurs spécialisés.

De nombreux centres d'accueil de la région seront impactés si les aides départementales disparaissent, entraînant des suppressions d'emplois directs (animateurs, équipes techniques...) et indirects (fournisseurs, prestataires, emplois liés au tourisme...).

Ces centres ne sont pas que des centres d'accueil de classes de découverte, leur fermeture entraînera la disparition de leurs autres activités :

- colonies de vacances et centre de loisirs,
- activités associatives (les centres sont souvent gérés par des associations),
- activité touristique...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** cette motion en faveur du maintien de l'aide départementale en faveur des classes transplantées,
- **COMMUNIQUÉ** cette motion à Mme la Ministre de l'éducation nationale et à M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

8. INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

REUNIONS DE TRAVAIL - ANIMATIONS

1. A. Tournée d'Arrondissement Sélestat-Erstein du Jury floral lundi 6 juillet 2015 entre 18h et 18h30. Seront présentés trois établissements et le Jardin médiéval de l'Apothicaire Rue des Romains. Dossier suivi par l'Adjointe Anny SCHREIBER.
B. Le jury communal fera la tournée durant la matinée du vendredi 24 juillet 2015.
2. Le dernier Conseil de Communauté du 1^{er} semestre 2015 se tiendra lundi 6 juillet à 19h à la Salle Sainte Barbe selon le programme diffusé.

3. La Marche de Saint Jacques du samedi 25 juillet 2015 organisée par les 10 Communes Touristiques se déroulera sur le parcours entre Dieffenthal et Bergheim avec 3 arrêts spécifiques (Scherwiller-Kintzheim-Rodern) et une déclinaison verbale et musicale sur le thème « Jardins et Traditions », les mots de la linguiste Danielle Crévenat-Werner et la musique du duo Friedrich-Nartz. Seront illustrés, l'Amour Courtois, les plantes aromatiques, les vertus des plantes...
4. La Fondation Passions Alsace tient ses assises à Kintzheim, jeudi 9 juillet 2015. Visite guidée du jardin Hypocras à 17h (Maire), réunion de travail, dîner dans un restaurant de Kintzheim. Les contacts ont été pris par Laurent SCHMITT, ancien Directeur du Château du Haut-Koenigsbourg.
5. Les Jardins médiévaux des 10 Communes Touristiques et le Jardin médiéval du Château du Haut-Koenigsbourg, nouvelles attractions « Naturalia ».
La 13^e édition des Rendez-vous aux jardins sur le thème de « La promenade au jardin » a remporté un grand succès national avec 1,8 million de visiteurs qui « ont profité des 4 000 animations proposées dans les 2 550 jardins ouverts ».
Le Ministère de la Culture et de la Communication salue « l'engagement des partenaires médiatiques qui ont contribué largement au succès ».
La remise des prix du fleurissement 2014, le 17 avril 2015, a été l'occasion d'un échange thématique sur le Jardin médiéval, animation de la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.
Les nouveaux horaires d'ouverture du Hortus Hypocras sont affichés et diffusés, ouvertures et fermetures par les Agents techniques et l'OTI pour les week-ends.
Dernière visite guidée, samedi 27 juin à 11h30 pour un groupe de photographes des Vosges.
Lors de l'Assemblée Générale des 10 Communes Touristique au Château du Haut-Koenigsbourg, il a été rappelé que les Jardins sont évolutifs et interactifs. A chacune des Communes de compléter, de renforcer, de renouveler, d'expérimenter... Tel est le cas du jardin de Rorschwihr dédié à la vigne.
L'opuscule Parcs et Jardins d'Alsace 2015 diffuse 51 lieux de découvertes, au n°28 Alsace Centrale le Circuit des 10 Jardins médiévaux, au n°30 le Parc du Manoir à Kintzheim, au n°31 le Jardin médiéval du Château du Haut-Koenigsbourg.
6. Mobilisation Nationale des élus samedi 19 septembre 2015, organisée par l'AMF (Association des Maires de France) « pour protester contre la baisse sans précédent des dotations de l'État », avec le soutien des Associations départementales des Maires. Objectif : informer et sensibiliser les habitants des conséquences de la baisse brutale et inéquitable des dotations sur l'investissement et les services publics locaux.
7. Réhabilitation des sentiers piétons dans le cadre de l'opération AFUA Cœur du Village. Déambulation possible entre le Chemin Vieux (Koepf/Ecabert) et la Rue du Général de Gaulle en deux boucles, une sortie à la hauteur de la Maison MOUGENOT, une autre sortie entre les propriétés WEYH Fabien/KRUMB Philippe. Ces sentiers piétons ne doivent être utilisés par les véhicules.
8. Les 4 résidences OPUS+ de la Rue Charlemagne ont été attribuées par la Commission ad hoc. Les sollicitations, très nombreuses, ont été supervisées par une experte d'OPUS 67, - analyses du dossier et entretiens personnalisés.
Les réponses oscillent entre déception et remerciements. Un des soutiens attendus par la Commune est dans l'accueil de familles avec jeunes enfants, aptes à faire bouger les

Services académiques pour réouverture de la 3^e classe maternelle vu le fonctionnement actuel de 2 classes surchargées.

9. Rénovation totale de la Rue des Américains. Suivi du chantier Assainissement et Eau par les Adjointes. Réunion de travail sur place tous les mercredis matins à 9h. Soutien de l'Etat par la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et le Sous-Préfet M. Stéphane CHIPPONI au titre de la programmation 2015 pour la rénovation de l'éclairage public soit une enveloppe de 10 500 €. Remerciements de la Commune. Les soutiens sont indispensables aux évolutions structurelles rurales et au fonctionnement pérenne de l'économie régionale.
10. La célébration du Jumelage 2015, dans le 30^e anniversaire, un grand moment culturel et amical. Echanges entre les familles, visites découvertes dont le Parc Arboretum de la Sidelle, échange de cadeaux, séance officielle d'accueil vendredi 22 juin et cérémonie officielle dimanche 14 juin, devant le Monument aux Morts et dans la Salle Raymond Poulidor. Animation par un groupe musical, descendants des enfants de la Réunion « déportés » en Creuse à l'époque où Michel Debré était député de l'île. La « déportation » de ces enfants en Creuse est rappelée dans les « Témoignages » rassemblés par Elise LEMAI. Collection l'Harmattan mars 2014.
11. L'écran biface qui informe devant l'OTI, dans un espace à circulation douce, est tellement apprécié qu'il fait l'objet de sollicitations diverses, internes et externes. Les brèves sont gérées depuis la Mairie pour diffusion d'informations encadrées.
12. Le point d'une adhésion aux Brigades vertes a été différé pour rediscussion suite aux nombreuses observations recueillies après la diffusion par les DNA du jeudi 21 mai 2015 de l'article « Brigade verte : Kintzheim après Muttersholtz »... Des élus étant absents lors de la rencontre en commissions regroupées, il s'agit encore d'approfondir certains points pour tester l'efficacité du dispositif étant donné que la Commune dispose d'un Garde Champêtre attitré et que le coût de l'engagement annuel s'élèverait à 16 000 €. Il convient de redébattre à partir de travaux pratiques vécus dont les dépôts sauvages en pleine nature, les stationnements non conformes, les voitures ventouses ou abandonnées, le non respect des pistes et voies cyclables, le suivi juridique des dossiers, la présence sur le terrain... Le dossier adressé au Maire par le Président Henri MASSON sera communiqué à l'ensemble des élus pour ordre du jour d'un futur Conseil Municipal.
13. Le SlowUp Alsace n° 3 du dimanche 7 juin 2015 a été exceptionnel, illustré par une belle participation associative. Les 3 places festives de Kintzheim ont rempli leur rôle d'animation culturelle et sportive, Espace de la Salle des Fêtes, Espace de la Maison des Sports, Espace du Plateau Batteuse / OTI / Jardin Hypocras.
Une séance de Bilan/Débriefing a eu lieu le 23 juin 2015 au cours de laquelle ont été cités les chiffres clés, les faiblesses et les marges de progrès... concernant le parcours, l'accessibilité, les places festives, la logistique, les locations et réparations de vélos, la sécurité, les secours, les sponsors et les partenariats, la communication, l'inauguration... A Kintzheim vers 16h10 un homme de 40 ans qui a fait une chute à vélo a dû être évacué aux urgences de Sélestat. Le point du SlowUp 2015 par l'Adjoint Maurice SUTTERLITTI. Remerciements au Conseil Municipal, aux Associations et à l'ensemble des bénévoles.
14. La Cérémonie du 14 juillet 2015 sera l'occasion de rappeler les symboles rassemblant tous les Français dans la Communauté républicaine, dans le respect des différences, des droits et des devoirs de chaque citoyen, de ré-engagement économique français permettant de réduire le chômage actuel intolérable, de solidarité nationale avec rappel des vertus publiques qui s'appliquent à toute nation civilisée.

15. Mise à disposition du public des nouvelles fiches horaires de la ligne TER Alsace entre Ribeauvillé et Sélestat - du 12 juillet au 12 décembre 2015.
16. Félicitations adressées par le Maire - au nom de la Collectivité - à l'adresse de Madame Marguerite DELAGOUTTE postière au Bureau de Poste de Kintzheim jusqu'au vendredi 12 juin 2015. Remerciements en retour - « Je vous adresse un grand merci pour votre dernière visite jeudi 11 juin... Merci pour votre disponibilité, votre écoute et vos combats pleins de convictions... de m'avoir permis d'exercer mon métier avec des relations simples, conviviales et surtout authentiques le plus longtemps possible. »
17. Formation randonnée. Demande d'autorisation pour un bivouac d'une nuit à l'abri Moerel après escalade du Hahnenberg. Remerciements adressés au Maire et à M. DECK ONF « Le site a été nettoyé et nous n'avons pas fait de feux ».
18. Une opération peinture blanche est programmée pour rénovation dans certains secteurs et renforcement sécuritaire dans la Rue Ste Richarde. Création d'une bande blanche le long des résidences côté Ouest où les sorties de garage peuvent s'avérer délicates.
19. Le panneau publicitaire « incongru » est toujours en place sur la RD35 à quelques mètres du panneau d'entrée d'agglomération de Kintzheim. Nouvelle lettre sera adressée aux instances afin que ce dernier panneau entre Châtenois et Kintzheim soit neutralisé réglementairement.
20. Les travaux d'atténuation de la descente problématique entre le parking Salle Harmonie et la Rue du 30 Novembre, menés avec le soutien technique du CG 67, ont été finalisés par l'entreprise en charge du programme initial, sous le contrôle de la Commune.
21. Le Kintzheim Infos n°14 est en phase de création. Transmettre au 1^{er} Adjoint les textes complémentaires et les photos. Equipe BROXER/DANTZ. Il s'agit non seulement d'informer mais aussi de communiquer avec les habitants.
22. Du changement dans la direction de l'école élémentaire. Mme Sandra GUTH qui a dirigé l'école élémentaire pendant un an est sur le départ, remplacée par Mme Sophie ZENADOCCHIO de Châtenois ayant enseigné à l'école de Huttenheim. La Commune remercie la Directrice pour son application pédagogique et souhaite la bienvenue à Mme ZENADOCCHIO.
23. Différentes opérations d'engrillagement diligentées par la Commune et les agents techniques sont nécessaires pour le respect des propriétés et la sécurité générale : autour des ateliers municipaux, près de la maison des sports, dans le secteur de la maison d'accueil et des 4 résidences OPUS + (financés par OPUS).

Séance close à 22h50

Délibérations approuvées

Kintzheim, le 06 juillet 2015



Le Maire,
Francis WEYH.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS				
N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
01. 30.06.2015	5.2	Fonctionnement des assemblées	Approbation de la séance du Conseil Municipal	
02.a 30.06.2015	2.2	Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du projet de révision du PLU	
02.b 30.06.2015	2.2	Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols	Révision n°3 du POS avec transformation en PLU et élaboration d'un règlement local de publicité – Avenant n°1 – Autorisation de signature	
03.a 30.06.2015	5.7	Intercommunalité	Convention de reversement du fonds d'amorçage dans le cadre des NAP – Autorisation de signature	
03.b 30.06.2015	7.1	Décisions budgétaires	Vote de crédits supplémentaires	
03.c 30.06.2015	7.1	Décisions budgétaires	Conditions d'attribution des coupes au nom de la Commune	
04. 30.06.2015	5.7	Intercommunalité	Rapport relatif aux mutualisations de services au sein de la CCS	
05.a 30.06.2015	8.8	Environnement	Installation de bornes électriques	
05.b 30.06.2015	8.8	Environnement	Installations classées pour la protection de l'environnement (...) Transports Klein	
06. 30.06.2015	2.3	Droit de préemption urbain	Décisions du Maire	
07. 30.06.2015	9.4	Vœux et motions	Divers	

Émargements

ADONETH Fabien		KRUMB Michèle	
BLUMBERGER Chantal		OBERLE Fabienne	
BROXER Eddy		RENTZ-LE MERLE Isabelle	
DANTZ Christian		SCHLEIFER Christian	
DECK Thierry		SCHREIBER Anny	
HERRMANN Jean-Claude		SCHULTZ Nathalie	
JEANJACQUOT Béatrice		SPORER Eddy	
KLEIN Éliane		SUTTERLITTI Maurice	
KOEPF Delphine		WERRA Roger	